

# Saint-Brieuc

## Ville et vallées

Moyen 9,5 km



### Le port du Légué

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, sel, poissons et toiles se marchendent chez les négociants du Légué. Au siècle suivant, le port voit transiter pierre à chaux, plâtre, bois, métaux, houille... On exporte du beurre, des graisses, du chanvre et des céréales tandis que l'îlot du quai Armez abrite des sécheries de morues pêchées à Terre Neuve. Desservi par le chemin de fer en 1887, le port se reconvertit (charbon anglais, bois du Nord, pâte à papier, hydrocarbures, vins d'Algérie...) et s'industrialise (fonderies Sébert, ateliers Rosengart, Chaffoteaux). De nos jours, le nautisme de plaisance côtoie les activités de pêche et de fret (sable, kaolin, bois de construction et tourteaux de soja) et les friches industrielles sont réhabilitées en zone de services et d'habitations.

### La Villa Rohannech'h

Édifiée vers 1900 par le vicomte Le Gualès de Mézaubran (riche amateur et négociant), cette élégante villa d'esthétique italienne domine le port. Vendue en 1933 puis en 1939, occupée pendant la guerre par les services postaux allemands puis par les Américains, la propriété est vendue au Département en 1946. Il y installe une école ménagère d'agriculture où, durant deux ans, les jeunes filles apprennent couture, puériculture, hygiène alimentaire, élevage des animaux, arboriculture... Collège puis lycée, l'établissement agricole, devenu mixte en 1985, ferme ses portes en 1994. Depuis 2010, le rez-de-chaussée de la villa et le parc de 7 hectares aux arbres centenaires (séquoias, tilleuls, cèdres...) accueillent expositions et événements culturels.

Article : Cécile JAOUEN, OT de la Baie de Saint-Brieuc et Jérôme RAGOT, FFRandonnée Comité 22  
Photo : Jérôme RAGOT, FFRandonnée Comité 22

Article : Cécile JAOUEN, OT de la Baie de Saint-Brieuc et Jérôme RAGOT, FFRandonnée Comité 22  
Photo : Jérôme RAGOT, FFRandonnée Comité 22

### La station d'épuration du Légué

670 km de réseaux d'assainissement acheminent les eaux usées vers l'une des deux stations d'épuration (STEP) de l'agglomération briochine. Construite en 1970 près du port, la station du Légué est agrandie en 2005 et équipée de nouveaux bassins d'aération. D'une capacité de 140 000 équivalent-habitants, la station traite 6,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau « grise » par an. Si les eaux épurées sont déversées dans le port du Légué, les boues résiduelles sont, quant à elles, digérées par des bactéries et produisent du méthane. Depuis 2010, ce biogaz est utilisé pour sécher les boues à haute température. La vapeur d'eau produite est condensée puis transportée via un réseau calorifique pour chauffer la piscine Aquaval, deux écoles et des logements sociaux du quartier Balzac.

Article : Michel CORMIER, Saint-Brieuc Agglomération et Jérôme RAGOT, FFRandonnée Comité 22



Photo : Saint-Brieuc Agglomération, Service des Eaux



**Demandez la carte !**

Office de Tourisme  
de la Baie  
de Saint-Brieuc  
02 96 33 32 50

Grande boucle de 100 km autour  
de l'agglomération briochine.



Saint-Brieuc  
Agglomération  
02 96 77 20 00  
[www.saintbrieuc-agglo.fr](http://www.saintbrieuc-agglo.fr)



Rejoignez l'une des 4  
associations briochines  
de randonnée pédestre  
affiliées FFRandonnée !  
02 96 76 25 65



Conseil général  
des Côtes-d'Armor  
0 810 810 222  
[www.cg22.fr](http://www.cg22.fr)



FFRandonnée  
Comité des Côtes-d'Armor  
02 96 76 25 65  
<http://cotes-darmor.ffrandonnee.fr>



Office de Tourisme  
de la Baie de Saint-Brieuc  
02 96 33 32 50  
[www.baiedesaintbrieuc.com](http://www.baiedesaintbrieuc.com)



Mairie de Saint-Brieuc  
02 96 62 54 00  
[www.mairie-saint-brieuc.fr](http://www.mairie-saint-brieuc.fr)

### Variante n°1

7,2 km - 1H50  
Facile

### Variante n°2

8,8 km - 2H15  
Facile

### Variante n°3

8,1 km - 2H05  
Facile



Bonne direction



Changement de direction



Mauvaise direction



## Saint-Brieuc, ville et vallées

# Moyen 9,5 km



2H25



Min. 6 m  
Max. 90 m  
CUM. : 343 m



Bitume  
2,9 km - 31 %



>> Port du Légué,  
quai Armez près  
du pont de pierre

GPS >> 48,52305 ; -2.75211

### Difficultés particulières

Traversée des boulevards Louis Pasteur et Sévigné

- 1 Suivre le chemin à droite du café. Longer le **Gouët** et prendre la route à gauche.
- 2 Emprunter la rue du Moulin-à-Papier à droite. Rester à gauche et arriver au pied du **bois Boissel**.  
>> **Variante 1** : continuer en face sur 150 m et grimper à droite en sous-bois.
- 3 Virer à droite (barrière). Monter à gauche et au carrefour, prendre la deuxième à droite. Emprunter à gauche la large allée.  
>> **Variante 2** : monter en face et après 150 m, tourner à droite et grimper en sous-bois.
- 4 Suivre à gauche la rue Pavie sur 200 m et descendre à gauche en sous-bois.
- 5 Monter à droite, continuer à gauche derrière les lotissements. Descendre la rue de la Fontaine de Saint-Brieuc et au rond-point, prendre la deuxième à gauche sur 200 m. Emprunter le passage piéton, continuer à gauche et gravir l'escalier à droite.
- 6 Du parc, suivre à gauche le Bd Lamartine, la rue Lesage, les rues Duguay-Trouin puis Le Braz, la rue Colombe à gauche et la rue Le Goffic à droite. Après la rue Hémon, descendre à gauche. Au rond, tourner à droite dans l'herbe puis gravir le chemin piétonnier. Au **Tertre Aubé**, continuer à gauche, descendre l'escalier, virer à droite puis à gauche entre les maisons.
- 7 Croiser le Bd Pasteur, continuer en face puis à droite par la ruelle. Longer le **cimetière Saint-Michel** à gauche. Après la barrière, descendre à gauche. Suivre le Bd Sévigné à gauche sur 20 m, le traverser et descendre dans la **vallée du Gouédic**.  
>> **Variante 3** : suivre le Bd à gauche puis entrer dans la **Villa Rohannec'h**. Descendre au port, prendre à droite sur 100 m.
- 8 Longer le **parc** à gauche et continuer sous le **pont de Toupin** puis sous la N 12. À la station d'épuration, tourner à gauche puis à droite sur le chemin aménagé. Au rond-point, virer à gauche.
- 9 Tourner à droite et avant le pont tournant, virer à gauche. Longer le parking à bateaux, le quai Armez et le **port**.

0 200 Mètres

Extrait de SCAN25® - © IGN 2014 - Autorisations n° 40-14.101 et n° 40-14.525, GR®, GPR® et les signes de balisage correspondants (blanc/rouge et jaune/rouge) sont des marques déposées par la FFRandonnée.